

## **BULLETIN MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BUTTEAUX**

**Arrondissement d'Avallon**

**Mairie Tel: 03.86.43.23.34**

***mairie-butteaux@wanadoo.fr***

**(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)**

**Vous trouverez ci-après les comptes rendus du Conseil Municipal  
des 27 Septembre et 19 octobre 2017  
Nous vous en souhaitons bonne lecture**

-----:-----:-----:-----:-----  
**Conseil du 27 Septembre 2017**

Tous les membres étaient présents sauf Martine Boucheron et Jean Pierre Labarthe excusés

-----:-----:-----:-----:-----  
Le Conseil Municipal débute avec une présentation des missions d'une agence chargée de la préservation des milieux humides. L'intervenante explique les missions de l'agence. A la fin de son exposé, elle indique qu'elle prendra contact directement avec les propriétaires et/ou les exploitants des parcelles concernées afin d'évoquer les possibilités d'intervention.

### **DIMINUTION DES HEURES DES ATSEM**

Le Maire rappelle que les communes formant le RPI, en accord avec les enseignants et les parents d'élèves, ont décidé de revenir à la semaine de quatre jours.

Ce nouveau calendrier entraîne mécaniquement une baisse du temps de travail de nos deux ATSEM. Cette disposition a été adoptée immédiatement par notre personnel travaillant à l'école de Butteaux.

Afin de compenser les heures perdues, il a été proposé à l'autre ATSEM de les compléter avec le ménage de la Mairie, (confié provisoirement à un autre agent). Finalement, elle a préféré également diminuer son temps travail.

Il revient au Conseil de ratifier ces nouveaux contrats, qui les accepte à l'unanimité.

### **CONTRAT POUR LE MENAGE SALLE DE LA MAIRIE**

Un contrat pour accroissement temporaire d'activité avait été ouvert afin d'assurer le ménage de la salle de la mairie ainsi que du bureau. Celui-ci est arrivé à expiration le 11 septembre de ce présent mois. Il est proposé d'ouvrir un poste en CDD d'une durée de deux heures hebdomadaire, pour une durée de trois ans. Cette disposition est votée à l'unanimité.

(Mr Thierry FOURNIER n'ayant pas pris part au vote).

## DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal avait missionné le Maire afin de demander les subventions possibles pour le dossier de travaux pour l'ensemble Mairie/école.

Le département nous a retourné un avis de dossier complet qui sera définitivement attribué en Octobre.

Cela a été un peu plus compliqué pour la DETR. En effet, il nous a été imposé de joindre un diagnostic énergétique. L'entreprise que nous avons déjà fait travailler lors de nos précédents projets a été immédiatement missionnée et est intervenue aussitôt. Elle nous a rendu sa copie dans les délais les plus courts nous permettant de nous inscrire dans le dispositif d'aide de l'état alors que le gouvernement venait d'annoncer sa suspension. Nous avons finalement reçu un avis de dossier complet pour ce projet.

Lors du vote du budget, nous n'avions pas prévu de dépense de diagnostic. Il nous faut donc prélever 180 € dans les dépenses imprévues de fonctionnement, les verser au compte investissement et du compte virement de la section de fonctionnement 021 les affecter au compte 2031 « études et diagnostics ».

La décision modificative est acceptée à l'unanimité.

## APPROBATION DES STATUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La fusion des communautés de communes de Seignelay/Brienon et du Florentinois entraîne la refonte des statuts. Une commission a travaillé sur l'harmonisation de ceux-ci et une première mouture a été votée lors du conseil communautaire du 29 Juin. La préfecture a demandé une nouvelle présentation en hiérarchisant l'importance de celles-ci. Ces statuts définitifs ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Communautaire lors de la séance du 21 Septembre. Comme la loi nous le précise, les communes membres doivent également se prononcer sur ce texte. Une lecture en est effectuée devant le Conseil Municipal et des précisions apportées. Celui-ci adopte les statuts de la Communauté de Commune Serein et Armance à la majorité (8 POUR et 1 ABSTENTION).

## INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

-Présentation d'une offre de prêt : Le Conseil Municipal avait chargé le Maire de solliciter des offres de prêt des organismes bancaires. Des demandes de simulation ont été demandées au Crédit Agricole, au Crédit Mutuel, à la Société Générale ainsi qu'à la banque Populaire.

A ce jour, seul le Crédit agricole a fait une proposition, la société Générale a indiqué qu'elle ne finançait pas de petites structures comme la notre. Le Conseil constate que les taux sont toujours très attractifs. Michel Fourrey indique qu'il y aura prochainement une réunion de Conseil sur ce sujet.

-Devis pour le remplacement de la cloche : l'entreprise Paccard, qui nous avait déjà fait parvenir un devis, a réactualisé celui-ci. Une deuxième société, l'entreprise Cornille Havard, effectuant cette tâche (seulement deux en France) a été reçue et a également fait parvenir son estimation. La commission intéressée par ce sujet sera réunie afin de faire des comparatifs et d'effectuer un choix qui sera soumis au Conseil lors d'une prochaine séance.

-Coût du dessouchage : Michel Fourrey rappelle qu'il avait été convoqué pour un bornage sur le chemin menant à la ferme des Plants à Percey. Il en avait résulté que deux chênes se retrouvaient sur l'emprise redéfinie du chemin. Ceux-ci avaient été coupés précédemment laissant les souches. Un agriculteur en a heurté une et a mis en cause notre responsabilité via son assurance.

La Maire indique qu'il a pris la décision de faire dessoucher ces obstacles au plus vite. En effet, un quad ou une moto aurait pu les percuter avec des conséquences plus dramatiques. C'est l'entreprise Saint Florentin Terrassement qui a été commandée pour cette tâche. La facture s'élève à 435 € H.T

- Délégués de l'administration pour la commission électorale :

Le mandat confié aux précédents membres arrive à expiration et il nous faut présenter de nouveaux délégués.

Il est proposé :

Pour BUTTEAUX : Titulaire : Monique JACQUEMIER et suppléant Claude VALLET

Pour LA –CHAUSSEE: Titulaire : Monique LABARTHE et suppléant Patrick PREVOST.

-----:-----:-----:-----:-----

### **Conseil du 7 Septembre 2017**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Gilbert Villain ayant donné pouvoir à Mme Marie Hélène Jardel, et Jean Pierre Labarthe excusés

#### **ELECTION DU TITULAIRE ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION SENATORIALE**

L'arrêté du Préfet en date du 6 Octobre 2017 commande la réunion de Conseils Municipaux le 19 Octobre afin de désigner les délégués titulaires et les suppléants qui éliront un sénateur afin de pourvoir à la vacance d'un siège.

Pour notre commune, nous devons élire un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

Michel Fourrey indique qu'il est candidat au poste de titulaire. Pour les suppléants il propose

1<sup>er</sup> Mr Gilbert Villain, 1<sup>er</sup> adjoint

2<sup>ème</sup> Mr Michel Berthelin, 2<sup>ème</sup> adjoint

3<sup>ème</sup> Mr Jean Pierre Labarthe

Le Conseil Municipal élit Mr Fourrey, titulaire, Mrs Gilbert Villain 1<sup>er</sup> suppléant, Michel Berthelin 2<sup>ème</sup> suppléant et Jean Pierre Labarthe, 3<sup>ème</sup> suppléant.

#### **VENTE DE BOIS**

Le Maire rappelle qu'il avait indiqué, lors de la précédente réunion, qu'il avait fait dégager les souches des arbres se retrouvant sur notre chemin du fait du nouveau bornage réalisé. Les deux chênes abattus devenant notre propriété, il a demandé Mr Villain de contacter un marchand de bois pour les vendre. Nous avons reçu une proposition qui semble être convenable à savoir 250 € pour les deux fûts.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition

## EMPRUNT

Nous avons reçu trois propositions du Crédit Agricole, de La Banque Populaire et du Crédit Mutuel ainsi qu'une réponse négative de la Société Générale.

Le Maire expose le résultat du comparatif au Conseil Municipal. Ce crédit serait fléché pour financer les dépenses travaux voirie-salle communale-accessibilité.

Durée	Crédit Agricole	Crédit Mutuel	Banque Populaire
<b>trimestriel</b>			
10 ans	1.00 %	1.20 %	1.05 %
12 ans	1.20 %		
15 ans	1.45 %	1.60 %	1.44 %
<b>Annuel</b>			
10 ans	1.00 %	1.20 %	1.05 %
12 ans	1.21 %		
15 ans	1.46 %	1.60 %	1.45 %

Au vu des taux encore très favorables, le Conseil Municipal décide de solliciter un emprunt de 40 000 € au taux de 1.20 % sur une durée de 12 ans auprès du Crédit Agricole. Un emprunt à l'annuité équivalente se terminant cette année, il n'y aura pas de charge supplémentaire à supporter.

## DECISION MODIFICATIVE N°2

Au vue des suppléments de travaux validés pour l'opération de sécurisation de la salle des fêtes et de la réhabilitation de la mairie/écoles, et de l'acceptation de l'emprunt du crédit agricole, le Maire propose au Conseil Municipal de faire une décision modificative, à savoir :

- Compte 615221 « Entretien de bâtiments »	- 5 100 €
- Compte 627 « Frais bancaire »	+ 100 €
- Chapitre 023 « Virement à la section investissement »	+ 5 000 €
- Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement	+ 5 000 €
- Compte 2135 « Installation générales...»	+ 5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative ci-dessus par virement de crédit budgétaire
- AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires à cette fin.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sécurisation salle des fêtes : Les travaux de voirie sont effectués. Reste le balayage et la signalétique horizontale (peinture au sol) à réaliser. Le budget a été respecté pour un coût de 19 491.50 HT.

Nous avons déjà un arrêté de subvention de l'état pour la somme de 9 535 € et venons de recevoir celui du département concernant les amendes de police pour une somme allouée de 5 470 €. Ce projet est donc subventionné à hauteur de 77 %.

Le Conseil s'est rendu sur les lieux afin de recevoir les observations d'un agriculteur. Celui-ci demande l'enlèvement des « demi lunes » fixant les places de parking, la suppression du passage surélevé, le déplacement des panneaux de circulation et de la boîte aux lettres des PTT.

Il a été constaté que la largeur de l'outil présenté posait un problème. Il a été constaté également que la réalisation des travaux n'augmentait pas l'emprise des parkings par rapport à la voie de circulation.

Avec ces observations, le Maire a indiqué qu'il n'était pas favorable au démantèlement des ouvrages maçonnés ni à la suppression du passage surélevé ni à son abaissement d'ailleurs. Dans la mesure de la réglementation en vigueur il dit ne pas être hostile au déplacement de certains panneaux routiers.

Il a été également évoqué la possibilité d'un sens unique mais qui ne réglerait pas l'étroitesse du passage entre le mur de Mr Mouflier et l'habitation de Mme Millot.

Une autre solution pourrait limiter la largeur des convois et une autre plus extrême de réserver cette rue aux riverains et aux utilisateurs de la salle communale.

Il tient à rappeler que ce projet a été débattu au moins sept fois lors de différents Conseils Municipaux et votés à chaque fois à l'unanimité, que son plan (coté) a été inséré dans le bulletin municipal et qu'il est encore présent sur le mur de la salle du Conseil sans que personne n'y ait émis de réserve.

Au vu de ces considérations, Le Conseil Municipal décide de maintenir les ouvrages en place et de repositionner les panneaux routiers en accord avec la législation. La mise en sens unique de cette portion de rue pourrait être mise à l'étude.

Travaux Mairie/écoles : Notre dossier DETR (subvention de l'Etat) était déjà accepté et nous venons de recevoir l'acceptation de notre demande de subvention du département au titre des Villages de l'Yonne.

Nous aurons donc une aide, non prévue dans sa totalité au budget, à hauteur de 60 % sur ce programme.

Accessibilité : Michel Fourrey a fait le point sur les préconisations indiquées pour rendre nos bâtiments accessibles, comme la loi nous l'impose, et il en donne connaissance lors de cette réunion.

Il demande au Conseil l'autorisation de monter et de présenter ces dossiers à nos financeurs.

Projets : Une remarque, justifiée, avait été produite concernant la non continuité des travaux de bordurage dans le village. Un point sur ce qui est déjà réalisé est effectué.

Il est proposé d'établir un ordre de priorité de cette continuité. Et il est proposé de contacter des entreprises afin de constituer des dossiers chiffrés qui pourraient être produits face à des opportunités de subventions.

Sapins : comme tous les ans, nous lançons la commande groupée de sapin de Noël.

Vous trouverez le bon de commande joint à retourner avant le

Logement de l'école de La-Chaussée : Il semblerait que le logement de l'école de La-Chaussée nécessite une remise en état importante avant de le repropser à la location.

Un point sera effectué à la remise des clés prévue mi-novembre.